



**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0234

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Germain au Mont d'Or - Lyon 8° - Vénissieux - Décines Charpieu - Saint Genis Laval - Grigny - Ecully - Givors - Dardilly**

objet : **Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité - Attribution de subventions aux associations Naturama, Passe-Jardins, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et au Groupe hospitalier mutualiste de Vénissieux**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Madame la Conseillère Peytavin**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

**Conseil de communauté du 10 juillet 2014****Délibération n° 2014-0234**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité - Attribution de subventions aux associations Naturama, Passe-Jardins, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et au Groupe hospitalier mutualiste de Vénissieux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'arrêté préfectoral n° 6323 du 23 décembre 2011 relatif aux statuts et compétences de la Communauté urbaine de Lyon précise que cette dernière peut soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion des espaces naturels. Il peut s'agir des espaces naturels formant "la trame verte", que ce soit des jardins, la biodiversité ou des continuités vertes urbaines. Par délibération n° 2006-3820 du Conseil du 12 décembre 2006, la Communauté urbaine s'est engagée dans une politique en faveur des jardins collectifs intitulée "Jardinons le Grand Lyon". Elle y définit les conditions d'attribution, par la Communauté urbaine, de subventions de fonctionnement et d'investissement.

Il est proposé dans ce cadre :

- d'assurer le maintien des jardins collectifs existants par la création, la diffusion et la mise en réseau d'information, de formations, de pratiques et de techniques et par l'intégration des jardins dans l'aménagement urbain,
- d'encourager au développement des jardins collectifs, par la formation et l'accompagnement des opérateurs et des porteurs de projet jusqu'à la constitution du dossier technique,
- de diffuser les pratiques de jardinage écologique et respectueuses de l'environnement,
- de développer du lien social et communiquer sur les jardins, par des animations, des sorties, des manifestations, une outillhèque.

En 2014, il est proposé d'accompagner la création de 2 jardins sur le territoire communautaire et de soutenir des travaux d'équipement de l'association Passe-Jardins pour un montant de 28 887 € se répartissant comme suit :

- à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat : une subvention d'investissement de 7 000 € pour la création d'un jardin collectif à Lyon-Mermoz dont le coût total est estimé à 20 000 € HT,
- au Groupe hospitalier mutualiste de Vénissieux : une subvention d'investissement de 8 970 € pour la création d'un jardin sensoriel thérapeutique dont le coût total est estimé à 22 537,50 € HT,
- à l'association Passe-Jardins : une subvention de 12 917 € pour l'équipement en matériel informatique et la rénovation des systèmes électriques et de chauffage de ses locaux dont le coût total est estimé à 32 455,84 € HT.

Pour l'accompagnement du dispositif, il est accordé une subvention d'un montant de 19 780 € à l'association Naturama pour la mise en œuvre, au cours de l'année 2014, d'animations dans le cadre de manifestations dans les jardins de Décines Charpieu et Saint Genis Laval, d'animations ayant pour objectif de transmettre des savoirs-faire auprès de jardiniers à Vénissieux, Grigny, Régie de quartier 124 service, Ecully, Alged SGL, Chers voisins réciprocity, Givors, de gestion de ruchers et d'animations pédagogiques autour des ruches à Dardilly, Vénissieux, Saint Genis Laval et Grigny ;

Le plan de financement de ces actions est le suivant :

Actions	Coût total des actions (en €)	Recettes	Montant (en €)
Animations dans le cadre de manifestation dans les jardins (Décines Charpieu, Saint Genis Laval)	1 470	Commune de Décines Charpieu	420
Animations ayant pour objectif de transmettre des savoirs-faire auprès des jardiniers (à Alged SGL, Chers voisins réciprocity, Ecully, Grigny, Régie de Quartier 124 service, Vénissieux)	6 300	Commune de Saint Germain au Mont d'Or	240
		Commune de Dardilly	2 000
Animation pour la création d'un jardin thérapeutique, d'une spirale à insectes et l'installation de nichoirs au sein de la résidence Saint Vincent (EPAHD) à Givors	17 420	Commune de Vénissieux	450
Ruchers pédagogiques : gestion et entretien des ruches sur Dardilly, Grigny, Saint Genis Laval et Vénissieux	10 710	Région Rhône-Alpes	9 700
		EPAHD/OPH	5 200
Ruchers pédagogiques : animations pédagogiques autour des ruches sur Dardilly, Grigny, Saint Genis Laval et Vénissieux	1 890	Communauté urbaine de Lyon	19 780
<b>Total</b>	<b>37 790</b>	<b>Total</b>	<b>37 790</b>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution à l'association Naturama d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 19 780 € au titre de l'année 2014 ;

b) - l'attribution de subventions d'équipement pour un montant total de 28 887 € réparti comme suit :

- l'OPH Grand Lyon habitat : 7 000 €,  
 - le Groupe hospitalier mutualiste de Vénissieux : 8 970 €,  
 - l'association Passe-Jardins : 12 917 € ;

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, Naturama, Passe-Jardins, l'OPH Grand Lyon habitat et le Groupe hospitalier mutualiste de Vénissieux définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** d'investissement sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 18 avril 2013 pour un montant de 371 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P27O2512.

4° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et 2015 - comptes 204172 et 20422 - fonction 830, pour un montant de 28 887 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 14 444 € en 2014,  
 - 14 443 € en 2015.

**5° - La dépense** de fonctionnement, d'un montant de 19 780 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 830 - opération n° 0P27O2513.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.**